



Impôts droit de prélever sur compte bancaire fermé ?

Par **Momode**, le **10/12/2010** à **08:18**

Bonjour, rn
nest-ce que les impôts ont le droit de prélever une amende sur un compte bancaire clôturé qu'ils ont trouvé on ne sait comment ? rn
De plus la banque a t-elle le droit de me réclamer des frais de refus de paiement ? rn
Merci d'avance

Par **Melanie555**, le **10/12/2010** à **10:07**

[citation][[/citation]qu'ils ont trouvé on ne sait comment rn
Sur le FICOBA (fichier des comptes bancaires et Assimilés) géré par la Direction des impôts. Ce fichier sert à recenser les comptes de toute nature. rn
A la question "ont-ils le droit", la réponse est OUI. rn
Quant aux frais prélevés par la banque, si le compte a été clôturé, vous pouvez les contester.